

Orientations à l'appui de la mise en œuvre de la Politique d'évaluation

Évaluation ex post



La présente note d'orientation fait partie d'une série d'orientations techniques du Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (le Groupe de référence) pour soutenir la réalisation d'évaluations fiables, utiles et éthiques alignées sur la Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation. L'élaboration de la première série de notes d'orientation sur les évaluations a été dirigée par Scott Chaplowe (consultant indépendant), qui, avec Bruce Ravesloot (TANGO International), est également le co-auteur de la présente note d'orientation. Le point focal pour ce travail a été Susan Legro, membre du Groupe de référence. Des remerciements particuliers sont également adressés à tous les membres du Groupe de référence, à Dennis Bours (coordonnateur du Secrétariat du Groupe de référence entre juillet 2019 et avril 2023), au Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et aux autres parties prenantes qui ont contribué à la réalisation et à la finalisation de cette évaluation.

Les documents d'orientation du Groupe de référence se veulent succincts, mais contiennent suffisamment d'informations pour guider concrètement les utilisateurs, en indiquant des ressources supplémentaires le cas échéant. Des ressources supplémentaires du Groupe de référence relatives aux évaluations et traitant de divers sujets sont disponibles sur la page Web des ressources du Groupe de référence sur les évaluations. Les commentaires sont les bienvenus et peuvent être envoyés à AF-TERG-SEC@adaptation-fund.org.

Le Fonds pour l'adaptation a été créé par décision des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto y relatif pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays présentant une vulnérabilité particulière aux effets néfastes des changements climatiques. Lors de la Conférence de Katowice sur le climat tenue en décembre 2018, les Parties à l'Accord de Paris ont décidé que le Fonds pour l'adaptation se mettrait également au service de l'Accord de Paris. Le Fonds soutient les projets et programmes impulsés par les pays, l'innovation et l'apprentissage au niveau mondial en vue d'une adaptation efficace. Toutes les activités du Fonds visent à renforcer les capacités d'adaptation nationales et locales, tout en atteignant et en mobilisant les groupes les plus vulnérables, et à prendre en compte la question du genre afin d'offrir des chances égales d'accéder aux ressources du Fonds et d'en bénéficier. Elles visent également à renforcer les synergies avec d'autres sources de financement climatique, tout en créant des modèles qui peuvent être reproduits ou transposés à plus grande échelle. www.adaptation-fund.org

Le Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence) est un groupe consultatif indépendant d'évaluation qui rend compte au Conseil du Fonds. Il a été créé en 2018 pour assurer la mise en œuvre indépendante du cadre d'évaluation du Fonds, qui sera remplacé par la nouvelle politique d'évaluation à partir d'octobre 2023. Dirigé par un président, le Groupe de référence joue un rôle consultatif en matière d'évaluation en remplissant des fonctions d'évaluation, de conseil et de supervision. Le Groupe est composé d'experts indépendants en évaluation, appelés membres du Groupe de référence. Un Secrétariat à plein temps fournit un appui à la mise en œuvre des activités d'évaluation et de conseil dans le cadre du programme de travail. Bien qu'indépendant des opérations du Fonds pour l'adaptation, le Groupe de référence a pour but d'ajouter de la valeur au travail du Fonds par le biais d'un suivi, d'une évaluation et d'un apprentissage indépendants. www.adaptation-fund.org/about/evaluation/

© Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (Groupe de référence)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention de la source. Prière de citer l'ouvrage de la manière suivante :

Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation. Note d'orientation : ÉVALUATION FINALE. Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (AF-TERG), Washington, DC.



Table des matières



| Acronymes | | 1 |
|--------------|--|----|
| 1. En quoi c | consiste cette note d'orientation ? | 2 |
| 2. Qu'est-ce | e qu'une évaluation <i>ex post</i> ? | 3 |
| 3. Quels soi | nt les avantages d'une évaluation <i>ex post</i> ? | 5 |
| 4. Quand le | es évaluations <i>ex post</i> sont-elles réalisées ? | 6 |
| 5. Qui parti | cipe à une évaluation <i>ex post</i> ? | 7 |
| 6. Commen | nt planifier une évaluation <i>ex post</i> du Fonds ? | 8 |
| 7. Commen | nt sont menées les évaluations <i>ex post</i> du Fonds ? | 9 |
| Annexe 1 | Rôles et responsabilités dans une évaluation <i>ex post</i> du Fonds | 16 |
| | Arbre de décision fondé sur la qualité et la disponibilité | 17 |
| Annexe 3 | Ressources supplémentaires | 18 |

Acronymes



AF-TERG Groupe de référence pour les évaluations

techniques du Fonds pour l'adaptation

Fonds Fonds pour l'adaptation

S-E Suivi et évaluation

CAD-OCDE Comité d'aide au développement de

l'Organisation de coopération et de

coopération économiques

1. En quoi consiste cette note d'orientation?



La présente note d'orientation a pour objectif d'aider à la préparation d'évaluations *ex post* réalistes et adaptées à la situation afin de soutenir les évaluations, conformément à la <u>Politique d'évaluation</u> du Fonds pour l'adaptation. La présente note d'orientation est destinée aux personnes qui planifient et gèrent les activités d'évaluation du Fonds, en plaçant un accent marqué sur les personnes qui préparent des évaluations *ex post* à l'intention des institutions de mise en œuvre du Fonds et sur le Groupe de référence pour les évaluations techniques du Fonds pour l'adaptation (ci-après désigné le « Groupe de référence »), ainsi que sur le Secrétariat et le Conseil du Fonds. Cependant, cette note d'orientation peut aussi être utile à d'autres personnes intéressées par la problématique des évaluations *ex post* de la durabilité dans la communauté de l'adaptation au changement climatique et au-delà.

Les évaluations *ex post* et autres études *a posteriori* menées par des institutions multilatérales et bilatérales de développement, et par d'autres acteurs internationaux, varient considérablement dans leur portée comme dans leur approche. La présente note d'orientation explique comment fonctionnent les évaluations *ex post* au FMI du point de vue de leur approche et de la logistique pratique. Des informations supplémentaires sur les rôles et responsabilités des parties prenantes sont fournies à l'annexe 1, et des ressources supplémentaires à l'intention des utilisateurs sont fournies à l'annexe 3.

2. Qu'est-ce qu'une évaluation ex post?



L'évaluation *ex post* est définie dans la Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation comme une évaluation qui est destinée à évaluer les effets à long terme, la durabilité et l'apprentissage et qui est réalisée trois à cinq ans après la clôture des projets financés par le Fonds. Cette définition est plus étroite que celle utilisée par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE), qui définit l'évaluation *ex post* comme une démarche qui consiste à apprécier le degré d'efficacité et de réussite d'une action de développement une fois qu'elle a été menée à terme. (2002).

Les évaluations *ex post* ne sont pas obligatoires pour tous les projets du Fonds ; à l'heure actuelle, deux projets remplissant les critères sont choisis chaque année par le Groupe de référence en consultation avec le Secrétariat du Conseil. Les coûts des évaluations *ex post* sont couverts par le budget d'évaluation organisationnelle du Groupe de référence.

L'initiative des évaluations *ex post* du Fonds a été lancée après que le Conseil d'administration a demandé d'élaborer une évaluation de l'apprentissage et des incidences des projets et programmes du Fonds après la mise en œuvre. Au bout du compte, ces évaluations visent à fournir des enseignements sur les mesures de lutte contre le changement climatique et la responsabilisation à l'égard des résultats financés par le Fonds. Le Groupe de référence a ensuite élaboré une approche pour ces évaluations qui mettait l'accent sur la durabilité et l'impact.

L'impact attendu du Fonds est la capacité d'adaptation améliorée, la résilience renforcée et la vulnérabilité réduite des personnes, des moyens de subsistance et des écosystèmes au changement climatique¹, et les évaluations *ex post* financées par le Fonds comportent des mesures spécifiques pour évaluer la vulnérabilité et la résilience. La **figure 1** donne un aperçu de la portée d'une évaluation *ex post* classique, les domaines d'intervention du Fonds étant encerclés. À l'image des évaluations thématiques qui sont également supervisées par le Groupe de référence, les évaluations *ex post* génèrent des enseignements qui concourent à l'accomplissement de la mission et à l'atteinte de l'objectif à long terme du Fonds, ainsi qu'aux intérêts et besoins à long terme des institutions de mise en œuvre. En outre, les avantages de ces évaluations sont résumés à la **section 3**.

^{1. &}lt;a href="https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2019/10/Adaptation-Fund-Strategic-Results-Framework-Amended-in-March-2019-2.pdf">https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2019/10/Adaptation-Fund-Strategic-Results-Framework-Amended-in-March-2019-2.pdf

Figure 1 : Types d'évaluations ex post

Durabilité= Pertinence et adéquation Pérennité et **Efficacité** Cela a-t-il duré? Cela a-t-il un sens? effets imprévus/ Cela a-t-il fonctionné? • Les objectifs du projet ont-ils émergents • Le projet a-t-il atteint les répondu aux besoins? • Les impacts du projet sont-ils objectifs/résultats escomptés? • L'intervention du projet a-t-elle pris pérennes? L'intervention était-elle fondée en compte les bonnes questions? • Le projet en valait-il la peine sur les connaissances et sur la • Y a-t-il (encore) un besoin? et avait-il les mérites que recherche pour améliorer les chances de succès? l'on en attendait? **Conception et** Problème/enjeu plan du projet produits Effets/impacts apports **L'analyse** ex post • Le projet en montre ce qui valait-il la peine? a été maintenu • A-t-il des **Efficience** (ou non), par qui et mérites? A-t-il été efficient ? pourquoi. Cela peut Ouelle était la relation entre mettre en lumière **Quelques impacts** les ressources investies dans la pertinence, mais à court terme peuvent le projet et ses réalisations ? pas l'efficacité

Les ressources auraient-elles

pu être mieux utilisées?

Processus qui encadrent les interventions

Était-elle bien gérée ?

- Les processus de planification et de prise de décisions ont-ils contribué à la <u>pérennité</u> du succès du projet?
- Les processus de gestion assuraient-ils la durabilité locale ?
- Les processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités ont-ils garanti leur succès ?

<<< Facteurs contextuels et externes au champ d'application du projet qui peuvent avoir influé sur sa trajectoire >>>

Source : Adapté de l'OMS, 2019.

au projet

être retracés, les impacts

à plus long terme peuvent

être découverts avec des

données complexes ou

à plus longue durée

3. Quels sont les avantages d'une évaluation ex post?



Les évaluations *ex post* peuvent induire divers avantages pour différentes parties prenantes. Les avantages s'articulent notamment comme suit :

- ✓ Saisir le changement induit par un projet après son bouclage financier et administratif.
- ✓ Accroître la responsabilité en amont vis-à-vis des bailleurs de fonds et des décideurs, et la responsabilité en aval à l'égard des participants aux projets prévus.
- ✓ Apprécier dans quelle mesure les projets retenus contribuent aux effets escomptés du Fonds pour l'adaptation et à tout impact imprévu au fil du temps.
- ✓ Fournir des données probantes susceptibles d'améliorer la conception, la stratégie des projets d'adaptation et la gestion pour les décideurs du Fonds, chez les partenaires de mise en œuvre et pour les pays dont les projets sont financés par le Fonds.
- ✓ Vérifier les estimations fournies par les notations de durabilité (en allant recueillir les informations sur le terrain) lors de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation finale du projet, afin d'étayer des estimations similaires de la durabilité pour les projets futurs.
- ✓ Renforcer les enseignements tirés du projet afin d'améliorer la qualité du suivi et de l'évaluation, la gestion des risques, la stratégie de durabilité et la mise en œuvre, tout comme la planification des sorties.
- ✓ Mieux faire comprendre l'apparition de la mauvaise adaptation dans les interventions et sensibiliser les parties prenantes afin de réduire la probabilité future de défaut d'adaptation dans la programmation.
- ✓ Répertorier les éléments prometteurs de résultats durables que l'on peut utiliser à plus large échelle dans les projets recelant des composantes d'adaptation.
- ✓ Accroître la transparence et produire des bases de connaissances pour l'établissement au niveau des pays de rapports portant sur l'état d'avancement de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris.

4. Quand les évaluations ex post sont-elles réalisées ?



À la demande du Conseil, le Groupe de référence procédera à des évaluations ex post trois à cinq années après la clôture de certains projets financés par le Fonds afin d'évaluer et d'éclairer les enseignements tirés de l'impact et de la durabilité à long terme. À l'heure actuelle, le Groupe de référence procède à deux évaluations ex post par an des projets admissibles.

5. Qui participe aux évaluations ex post?



L'annexe 1 présente un tableau qui énumère les rôles et responsabilités du Groupe de référence et des institutions de mise en œuvre lors d'une évaluation *ex post* financée par le Fonds sur la période allant de l'achèvement du projet à l'assimilation des constatations *ex post*. Outre les activités menées par le Groupe de référence et par les institutions de mise en œuvre, d'autres parties prenantes ont aussi un rôle à jouer.

- **Partenaires du projet :** Ces organisations, groupes et personnes impliqués dans la mise en œuvre du projet participeront au processus *ex post* à titre de fournisseurs de données et sont invités à participer à l'atelier de cocréation/ formation qui déterminera la portée de l'évaluation.
- Adaptateurs de première ligne : Ces personnes, groupes, communautés et/ou organisations qui bénéficient d'un concours émanant du projet peuvent fournir des données et des commentaires utiles, et ils devraient recevoir un résumé des constatations issues de l'évaluation qu'ils ont soutenue.
- Partenaires gouvernementaux : L'Autorité désignée (qui fait office de point focal du Fonds pour l'adaptation dans le pays) et les fonctionnaires des services publics qui ont participé au projet ou qui s'intéressent aux conclusions sont invités à l'atelier de cocréation/formation, qui détermine la portée de l'évaluation, et au compte rendu sur les constatations issues de l'évaluation.
- **Secrétariat du Conseil :** Le Secrétariat du Conseil reçoit une copie du résumé de l'évaluation et des recommandations relatives à la programmation et à la gestion du Fonds afin d'étayer son appui stratégique.

6. Comment planifier une évaluation *ex post* du Fonds ?



La participation à une évaluation *ex post* débute bien avant qu'un projet ne soit sélectionné. L'archivage adéquat des données à l'achèvement des projets peut élargir le nombre d'outils qui peuvent être utilisés, renforcer la solidité des constatations et faciliter énormément le travail de l'équipe d'évaluation. Parmi les informations essentielles pour l'évaluation *ex post* figurent les données de suivi et d'évaluation complètes, les listes de participants et les cadres d'échantillonnage.

7. Comment sont menées les évaluations *ex post* du Fonds ?



Le processus d'évaluation *ex post* s'articule généralement autour de six étapes :

1. Préparation : La préparation des évaluations *ex post* débute par l'archivage approprié des données et informations relatives au projet — voir l'**encadré 1**. Il s'agit également d'allouer des fonds pour réaliser des évaluations *ex post* qui sont budgétisées par le Groupe de référence dans le cadre de la fonction d'évaluation du Fonds.

ENCADRÉ 1 : Informations sur le projet/Archivage des données

Il est fortement recommandé aux institutions de mise en œuvre d'archiver, dans un lieu accessible et repérable, toutes les données et informations relatives aux projets pendant les cinq années suivant la clôture de chaque projet. Cette démarche permet non seulement de s'assurer que des données secondaires (de base) du projet sont disponibles pour étayer une éventuelle évaluation *ex post* si le projet est sélectionné pour un tel exercice, mais c'est aussi une bonne pratique dans le cadre d'une gestion de projet avisée. La documentation du projet comprend la demande et les documents de conception du projet, le rapport de référence, les rapports annuels, l'examen à mi-parcours, l'évaluation finale, la composition du conseil d'administration/comité de pilotage du projet et les notes des réunions, les listes de participants aux formations, les archives des publications en rapport avec le projet sur les médias sociaux, les communiqués de presse, la documentation technique et les permis pour toute infrastructure soutenue par le projet, ainsi que les cadres d'échantillonnage, la théorie du changement et tout autre document portant sur la stratégie de sortie.

Ensuite, le Groupe de référence détermine les projets admissibles et choisit les candidats selon les critères fournis ci-dessous dans la **figure 2**. Les institutions de mise en œuvre dont les projets sont retenus pour faire l'objet d'une évaluation *ex post* (voir la section 3 ci-dessus) sont informées dans les trois mois qui suivent l'approbation de ce choix.

Le Groupe de référence commande et gère ses évaluations *ex post*. Les personnes qui commandent et gèrent une évaluation ex post doivent se référer aux ressources supplémentaires du Fonds pour l'évaluation, y compris la Politique d'évaluation, les notes d'orientation concernant <u>la commande et la la la la la commande et la la la commande et la la la la commande et la la</u> gestion d'une évaluation, les principes d'évaluation, les critères d'évaluation, les termes de référence de l'évaluation, le Rapport initial d'évaluation et l'établissement de rapports sur l'évaluation.

- **2. Lancement :** Après la sélection du projet en vue d'une évaluation ex post, les parties prenantes du projet, le Groupe de référence et l'évaluateur ou les évaluateurs participent à un atelier de cocréation et de formation (voir l'annexe 1 pour les rôles et responsabilités des personnes concernées). L'atelier vise trois objectifs, à savoir :
 - 1) Familiariser les évaluateurs et les parties prenantes avec le cadre d'évaluation :
 - 2) Déterminer quels résultats du projet feront l'objet d'une évaluation ;
 - 3) Sélectionner une (ou plusieurs) méthodologie(s) d'évaluation en fonction du contexte du pays, du secteur et de la conception du projet, et des données disponibles (voir l'annexe 2 pour un aperçu des approches possibles pertinentes).

L'évaluateur ou les évaluateurs préparent ensuite un rapport initial qui sera soumis pour examen et observations au Groupe de référence du Fonds pour l'adaptation (voir la <u>Note d'orientation sur le Rapport initial d'évaluation</u> du Fonds).

CRITÈRES ENTONNOIR A1 Calendrier **A1** Ex post non NON A2 Faisabilité méthodologique de conseillée **A2** l'évaluation ex post de la durabilité **A3 A3** Évaluation Sae **A4 A4** Faisabilité financière et technique **B1** et engagement organisationnel Ex post (consultation sur le terrain) **B2** possible, **POSSIBLE B3** mais avec des **Portefeuille** problèmes **B1** Diversité des parties prenantes et/ou Cinq projets de l'institution de mise en œuvre présélectionnés **B2** Diversité géographique Sélection finale **B3** Variété intersectorielle Ex post des prochains possible, Recommandée projets devant ecommandée faire l'objet d'une évaluation ex post

Figure 2 : Cadre de sélection pour les évaluations ex post

Source: Groupe de référence, 2022.

- 3. Mise en oeuvre : À cette étape, l'équipe d'évaluation applique le cadre d'évaluation ex post du Groupe de référence aux résultats du projet. Le cadre vise à apporter des réponses à deux questions d'évaluation de haut niveau, à savoir :
 - 1) Dans quelle mesure les réalisations du projet sélectionné ont-elles été durables depuis l'achèvement du projet ?
 - 2) Si l'un des résultats d'un projet retenu s'est consolidé, en quoi ce résultat est-il résilient au changement climatique ?

Compte tenu de la place centrale que la durabilité et la résilience occupent dans l'évaluation longitudinale qui caractérise les évaluations ex post, l'encadré 2 ci-dessous examine plus en substance ces notions et des notions connexes.

ENCADRÉ 2 : Viabilité et résilience

Le CAD de l'OCDE définit la viabilité comme la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin d'une intervention majeure d'aide au développement [...] ou comme la résilience au risque des flux nets de bénéfices au fil du temps.

La politique d'évaluation du Fonds utilise le critère de la viabilité et de la sécurité humaines et écologiques, qui est défini comme « la mesure dans laquelle l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non », au-delà de sa durée de vie, en tenant compte des systèmes sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux.

La résilience est définie par le GIEC comme « La capacité des systèmes sociaux, économiques et écologiques interconnectés à faire face à un phénomène dangereux, une tendance ou une perturbation dangereuse, en y réagissant ou en se réorganisant de manière à maintenir leur fonction, leur identité et leur structure essentielles. La résilience est un attribut positif lorsqu'elle maintient la capacité d'adaptation, d'apprentissage et/ou de transformation ». Le Groupe de référence a adopté la définition du GIEC de la résilience au changement climatique dans la méthodologie d'évaluation ex post en soulignant comment les résultats (soutenus) se situent dans des systèmes humains et naturels au sens large, et comment ils influent sur leurs structures et leurs fonctions respectives.

Le lien entre la durabilité et la résilience (climatique) dans la méthode d'évaluation ex post passe par l'examen de la pertinence des résultats (durables) et des vulnérabilités respectives que ces résultats règlent. Les résultats non pertinents ne seront pas durables, et les interventions non pertinentes ne seront pas résilientes face au climat. En outre,

(suite)

pour être considérées comme des mesures d'adaptation, les effets durables doivent remédier aux vulnérabilités sous-jacentes ciblées, y compris celles liées au climat.

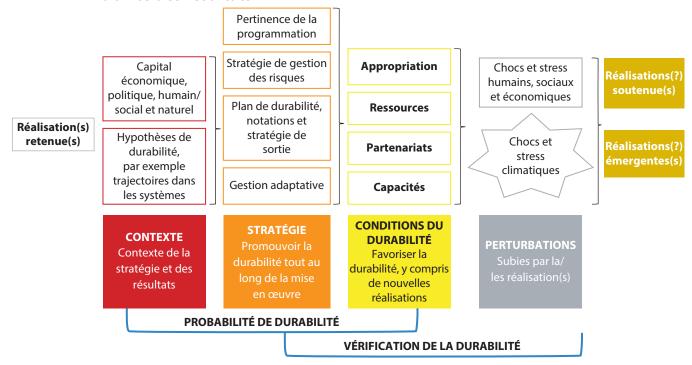
Même si le Fonds établit une distinction entre la viabilité et la résilience, ces termes sont parfois utilisés de façon interchangeable par les parties prenantes aux projets. Cependant, la distinction est importante : une réalisation de projet peut conduire à une résilience climatique (éphémère ou temporaire) sans être durable, ou être durable ou soutenue sans être résiliente aux chocs et aux stress climatiques pour lesquels le projet a été conçu.

Par exemple, une digue pour protéger le littoral d'une onde de tempête peut bien fonctionner pour plusieurs ouragans ; elle est durable dans ce contexte. Cependant, si la dique provoque l'érosion et la perte d'habitat et de sable, cela signifie qu'elle compense les avantages d'un endroit par des coûts pour un autre, de sorte qu'elle n'est pas résiliente au changement climatique. En revanche, si une spéculation agricole tolérante à la sécheresse a été introduite (par exemple le sorgho) pour remplacer une culture moins tolérante à la sécheresse (telle que le maïs), cette mesure est résiliente face au changement climatique dans ce contexte. Cela dit, s'il n'y a pas de marché pour le sorgho, et que les agriculteurs locaux n'ont pas d'utilisations souhaitables pour lui, ils ne continueront pas à le cultiver, et ce ne sera pas une alternative durable).

Sources: Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation; OCDE 2019; Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC.

En vue de répondre à la première question d'évaluation portant sur la durabilité, les résultats retenus sont évalués. Pour ce faire, une étude documentaire du contexte et de la stratégie a permis de déterminer la probabilité de viabilité pendant la durée du projet et les conditions mises en place avant la clôture administrative du projet (figure 3). L'évaluation ex post vérifie ensuite — par la collecte de données et par le travail sur le terrain la mesure dans laquelle le ou les résultats ont, en fait, été maintenus trois à cinq années après la clôture du projet : 1) en vérifiant que les conditions prévues de durabilité existent dans le contexte opérationnel du projet ; et 2) en indiquant si de nouvelles voies d'accès aux résultats ont été créées/ émergées par les efforts des acteurs locaux et nationaux à la suite du projet. Les évaluateurs ex post examinent à la fois ce qui a permis de préserver le projet initial et les nouveaux moyens qui ont émergé pour pérenniser les résultats depuis la clôture du projet. Ils permettent aussi de déceler des résultats inattendus, qu'ils soient positifs ou inadaptés.

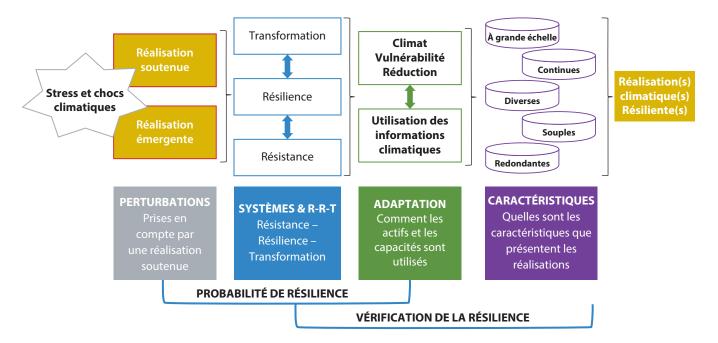
Figure 3: Thème de l'évaluation ex post du Groupe de référence, partie I — Viabilité des résultats



La deuxième partie de l'approche d'évaluation ex post du Groupe de référence est un cadre de résilience unique (voir la **figure 4**) utilisé pour examiner la résilience d'un résultat perçu comme étant viable. Cette évaluation de la résilience des systèmes humains et naturels est assez rare, tout comme l'examen des perturbations climatiques qui ont été enregistrées au fil du temps. Comme pour la composante sur la durabilité, les évaluateurs procèdent à une revue de la littérature pour étudier la probabilité (de résilience dans ce cas), puis recueillent des données sur le terrain afin de vérifier cette probabilité projetée.

Dans le contexte des perturbations climatiques particulières qui entourent le résultat soutenu, le cadre de résilience examine d'abord la façon dont le projet s'inscrit dans les systèmes humains et naturels, de même que leur interconnexion, ou la relation entre eux. L'outil examine également comment la stratégie du projet se manifeste dans ces systèmes (résistance-résiliencetransformation, RRT). Il évalue ensuite comment le projet a utilisé les actifs et les capacités afin d'induire des changements adaptatifs, tels que l'utilisation de l'information climatique et la réduction de la vulnérabilité climatique. Enfin, le cadre explore les « caractéristiques de la RRT » que présente l'effet sélectionné, telles que la diversité et les doubles emplois, et dans quelle mesure ces caractéristiques contribuent à la résilience climatique de l'effet. La page de <u>ressources</u> pour les évaluations ex post au Fonds comprend une description des caractéristiques de la RRT et des deux premières évaluations ex post pilotes menées par le Fonds là où elles ont été appliquées.

Figure 4 : Thème de l'évaluation ex post du Groupe de référence, partie II — Résilience des résultats soutenus



Les données à la fois **qualitatives** et **quantitatives** sont utiles pour produire les données probantes nécessaires à l'évaluation ex post. Dans l'idéal, un mélange des deux types de données est possible pour brosser un tableau plus complet, y compris des mesures particulières des objectifs prévus pour les indicateurs pertinents à long terme, et une analyse des raisons pour lesquelles ces objectifs ont été atteints ou ne l'ont pas été. Si les options de données quantitatives sont limitées, des méthodes qualitatives peuvent être utilisées, mais une plus grande triangulation s'avère nécessaire entre les répondants et les sites. Les sources de données **primaires** et **secondaires** peuvent être utilisées. Cependant, à ce stade, le défi peut aussi se trouver dans la disponibilité et l'accès aux principaux répondants, compte tenu de la transition après les postes précédents. Néanmoins, de nombreux participants au projet restent dans leurs villages pour s'entretenir avec ces répondants, et la participation des institutions de mise en œuvre et de leurs partenaires locaux bien informés sur le projet initial est essentielle. Les méthodes de collecte de données appropriées doivent être adaptées aux besoins. Plusieurs facteurs devraient être pris en compte, tels que la disponibilité des données, les coûts d'utilisation et les compétences requises pour la collecte, entre autres. Des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour retrouver les répondants initiaux ou les personnes engagées dans le projet une fois celui-ci achevé, d'autant que ces personnes pourraient ne plus être disponibles. Là encore, une bonne gestion des données lors de la mise en œuvre et un bon archivage à l'achèvement du projet faciliteront ce processus.

- 4. Établissement de rapports : Cette phase de l'évaluation englobe la rédaction, la révision et la la production de la version finale du rapport d'évaluation ex post, qui comprend les articulations suivantes :
 - 1) Un débriefing dans le pays des constatations préliminaires, effectué avec les parties prenantes concernées, afin d'en confirmer l'exactitude et de recueillir d'autres apports et avis susceptibles d'éclairer le projet de rapport d'évaluation.
 - 2) La préparation du projet de rapport d'évaluation.
 - 3) La ventilation du projet de rapport d'évaluation afin de recueillir des avis et des retours d'information ; et il ne faut pas sous-estimer le temps que cela peut prendre.
 - 4) La production de la version finale du rapport d'évaluation sur la base des réactions suscitées et des retours d'information.
 - 5) La préparation d'une synthèse du rapport d'évaluation à l'intention du Conseil, des institutions de mise en œuvre et de toute autre partie prenante concernée.
 - 6) La préparation d'un résumé de deux pages des principales constatations, lecons et recommandations de l'évaluation à l'intention des communautés qui ont participé à l'évaluation.

La Note d'orientation sur les rapports d'évaluation du Fonds est une ressource précieuse pour cette étape, car elle fournit plus de détails sur les points ci-dessus et sur bien d'autres.

5. Suivi : Cette étape consiste à assurer une plus large diffusion des constatations de l'évaluation, à soutenir la réponse de la direction et le suivi des recommandations formulées par l'équipe d'évaluation, et à favoriser un apprentissage plus intensif dans le domaine de l'adaptation au changement climatique à partir de l'évaluation. L'apprentissage consiste notamment à intégrer les leçons sur la pertinence concernant la façon de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la viabilité et la résilience. Les rôles et responsabilités des acteurs pour cette étape sont présentés à l'annexe 1, et de plus amples détails peuvent être trouvés dans la Note d'orientation sur la commande et la gestion d'une évaluation du Fonds.

ANNEXE 1. Rôles et responsabilités dans une évaluation *ex post* du Fonds

| Cycle de vie du projet/ stade de l'évaluation | Rôle du Groupe de référence | Rôle de l'institution de mise en œuvre |
|---|--|---|
| Préparation : Clôture des projets | ✓ Budgets préalables du Groupe de référence pour les évaluations ex post | ✓ Soumettre l'évaluation finale et le rapport d'achèvement du projet au Secrétariat du Conseil |
| | | ✓ Archiver toutes les données et informations relatives au projet pendant cinq ans dans un lieu accessible et facile à retrouver au sein des institutions de mise en œuvre (voir encadré 1) |
| Préparation : Sélection des projets devant faire l'objet d'une évaluation <i>ex post</i> | ✓ Choisir les projets devant faire l'objet d'une évaluation <i>ex post</i> et en informer les institutions de mise en œuvre | ✓ Accuser réception de la communication et désigner un point focal pour l'exercice |
| Lancement : Formation, cocréation et sélection | ✓ Recruter un ou plusieurs évaluateurs | ✓ Identifier les principales parties prenantes à l'évaluation |
| des résultats | ✓ Fournir un ou plusieurs formateurs ✓ Organiser un atelier de cocréation | ✓ Désigner les institutions de mise en œuvre participantes |
| <i>Mise en œuvre.</i> Collecte et analyse des données | ✓ Fournir un soutien en matière d'AQ/de CQ à l'équipe d'évaluation | ✓ Fournir la documentation du projet à l'équipe d'évaluation |
| Établissement de rapports : Présentation du rapport | ✓ Présenter les constatations préliminaires (dans le pays) aux parties prenantes | ✓ Participer à la présentation des constatations provisoires ✓ Formuler des observations sur le projet de rapport ✓ Participer au débriefing du rapport final |
| | ✓ Organiser à l'intention de l'IM un compte rendu pour le rapport final | |
| | ✓ Préparer un résumé de l'évaluation à l'intention du Conseil et un résumé de deux pages à renvoyer au pays | |
| Suivi : Activités de suivi | ✓ Présenter les recommandations du rapport dans une note d'information ou dans un document décisionnel adressé au Conseil | ✓ Communiquer les recommandations aux acteurs concernés dans les institutions de mise en œuvre (c'est-à-dire les responsables du suivi et de l'évaluation, les responsables de l'apprentissage, les gestionnaires de programme, entre autres) ✓ Fournir un appui au Groupe de référence pour qu'il puisse diffuser les résultats au niveau communautaire |
| | ✓ Intégrer l'apprentissage dans la méthodologie et l'approche des évaluations ex post utilisées par le Fonds | |
| | ✓ Diffuser les enseignements sur l'évaluation <i>ex post</i> aux communautés de l'adaptation au changement climatique et du suivi-évaluation | |
| | ✓ Préparer et diffuser les résultats au niveau local auprès des participants à l'évaluation et auprès de leurs communautés | |

ANNEXE 2. Arbre de décision basé sur la qualité et la disponibilité des données

STEP 2 STEP 1 Arbre de décision autour des méthodes fondé sur la disponibilité et la qualité des données Disposez-vous de données sur les résultats/impacts? Travail de terrain/triangulation OUL NON Avez-vous des résultats/impacts Rassembler un éventail d'offres Après l'examen des données en fin de compte? liées au Fonds, au projet ou et les échanges sur la cocréation à d'autres bailleurs de fonds menés avec les partenaires nationaux et les évaluateurs, Récolte des résultats, analyse les méthodes sont choisies qualitative comparative (QCA), et appliquées. ou enquête sur les histoires **Utiliser** des Adapter les méthodes méthodes mixtes participatives/ Avec des échantillons plus petits ; qui englobent d'évaluation rapide après quelques années; la participation Adapter les méthodes pour un contexte plus large active participatives/ ou en tant que groupe témoin Évaluation des d'évaluation rapide impacts durables et émergents Recréer les données (SEIE) finales manquantes via le rappel avec un groupe de comparaison Avec des échantillons plus importants, utiliser l'appariement sur le score

Source: AF-TERG, Cekan et Spearman, 2020.

de propension pour le groupe de comparaison

ANNEXE 3. Ressources supplémentaires

Le Groupe de référence offre une variété de ressources liées à ses évaluations ex post :

- Le rapport de la phase I des évaluations ex post de la viabilité des projets (2021) du Groupe de référence fournit des informations générales sur l'évaluation ex post des projets de développement et décrit l'élaboration de l'approche d'évaluation des projets du Fonds après leur achèvement.
- La page web du Groupe de référence consacrée aux évaluations ex post comprend des résumés de ses deux premières évaluations pilotes.
- Le matériel de formation destiné aux évaluations ex post pilotes qui a été utilisé pour la formation des évaluateurs et des partenaires nationaux avant le travail de terrain comprend des <u>échantillons du matériel utilisé dans les</u> évaluations ex post pilotes et des prospectus sur les méthodes.
- Le Cadre de résultats stratégique du Fonds pour l'adaptation (modifié en mars 2019) est une référence précieuse pour les résultats stratégiques et les indicateurs de résultats du Fonds pour l'adaptation.

Les ressources externes ayant servi à l'évaluation ex post sont les suivantes:

- La publication 2019 du CAD de l'OCDE intitulée De meilleurs critères pour une meilleure évaluation fournit une description plus détaillée des éléments de la viabilité. https://www.oecd.org/dac/evaluation/revised-evaluationcriteria-dec-2019.pdf
- Le manuel de l'OMS (2019) intitulé Le projet est terminé, mais nous pouvons encore en tirer des enseignements. Il s'agit d'un bon exemple de note d'orientation technique émanant d'un organisme de financement sur la façon de réaliser des évaluations post-projet.
- La publication de 2016 intitulée <u>Sustained Emerging Impact Evaluation</u> (SEIE) de Jindra Cekan et al. donne un aperçu utile de l'approche ex post, tant pour les évaluateurs que pour ceux qui gèrent les évaluations.
- L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a publié le document intitulé Overview of the Ex-post Evaluation System, qui constitue une référence détaillée sur l'évaluation ex post du point de vue des bailleurs de fonds bilatéraux.

Les ressources externes sur les méthodes qui peuvent être utilisées dans les évaluations ex post sont les suivantes :

- Banque mondiale. <u>Appariement sur le score de propension.</u>
- Better Evaluation. Contribution Analysis.
- CAD-OCDE. 2019. <u>De meilleurs critères pour une meilleure évaluation</u>.
- Mountain A., 2008. Participatory Impact Pathways Analysis. Better Evaluation.
- Serrat, O. 2009. <u>Most Significant Change.</u> Better Evaluation.
- Schoonmaker Freudeberger K. 1999. <u>Rapid Rural Appraisal and Participatory</u> Rural Appraisal. A manual for CRS field workers and partners. Catholic Relief Services, Maryland.
- Wilson-Grau, R. 2021. <u>Outcome Harvesting</u>. Better Evaluation.
- Zivets, L. and Cekan, J. <u>Evaluability Checklists</u>. Valuing Voices.